



Nantes, le 21 juin 2024

Communiqué de presse

**Face au manque d'enseignant·es,
il est urgent de recruter l'ensemble de la liste complémentaire : La FSU-SNUipp a été
entendue par la rectrice !**

Malgré les 195 candidat·es reçu·es au concours (concours externe et concours 3ème voie cumulés) du CRPE (Concours de Recrutement au Professorat des Écoles), l'académie de Nantes manquera d'enseignant·es à nouveau à la rentrée 2024.

Ainsi pour pallier le manque d'enseignant·es, l'Éducation Nationale préférera à nouveau recruter des personnels contractuel·les puisque cela était inscrit comme étant une orientation gouvernementale explicite, dans la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit notamment "*le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents*", sans que cela "*n'entraîne leur titularisation*".

Or, les candidat·es au CRPE reçu·es sur liste complémentaire risquent donc de ne pas se voir attribuer de postes au profit des personnels contractuel·les.

Pour la FSU-SNUIPP de l'académie de Nantes, l'embauche de contractuel·les au détriment de l'ouverture de liste complémentaire participe au démantèlement de l'école publique. En effet, cela commence par-là : la casse du statut de fonctionnaire.

Ces contractuel·les, n'ayant que quelques jours d'une pseudo formation avant d'être envoyé·es devant des élèves, se retrouvent souvent rapidement en difficulté car oui, l'enseignement est un métier qui nécessite une véritable formation à la hauteur des enjeux de l'école publique.

Nous dénonçons la mise en fonction sans formation, pour ces dernier·es et surtout la destruction du statut d'enseignant·e fonctionnaire, au profit de contrats à durée déterminée, une précarisation de notre métier qui met à mal tant les équipes enseignantes que les élèves et leurs apprentissages...

C'est pourquoi en CSA A du 18 juin dernier, nous avons à nouveau formulé la demande explicite à la Rectrice de recruter l'ensemble des candidat·es de la liste complémentaire. **La rectrice a répondu favorablement à notre demande** : elle va demander au ministère l'ouverture complète de la liste complémentaire du CRPE. Espérons cependant que nos jeunes collègues ne soient pas tributaires du calendrier des élections législatives !

La FSU-SNUipp se réjouit d'avoir été entendue par l'administration.